Nations Unies S/PV.6113

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6113e séance

Mardi 28 avril 2009, à 10 heures
New York

Président :	M. Heller	(Mexique)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Demin
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Vingtième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/196)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingtième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/196)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djédjé (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'Opération des Nations Unies en côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Choi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du vingtième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, publié sous la cote S/2008/196.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi Young-Jin, à qui je donne maintenant la parole.

M. Choi (*parle en anglais*) : En 2008, l'Opération des Nations Unies en Côte d'ivoire (ONUCI) a porté une grande partie de son attention sur le processus électoral en Côte d'Ivoire, s'agissant notamment de l'opération d'identification et d'inscription des électeurs, à laquelle il a apporté son appui technique, logistique et financier. Malgré la lenteur de cet organe de gestion électorale, la ferme volonté politique des dirigeants politiques ivoiriens de procéder rapidement à ces élections rapides a permis au processus électoral d'avancer.

Toutefois, au début de 2009, l'élan en faveur d'une élection rapide semble avoir considérablement diminué. Le contexte est marqué par le changement de priorité politique des protagonistes de l'Accord politique de Ouagadougou. Le quatrième accord complémentaire à cet Accord, appelé Ouaga IV, a inversé la priorité entre les élections et la réunification du pays. Dans le cadre de Ouaga III, qui établissait le cadre politique propice à la dynamique électorale en 2008, les élections devaient se tenir avant la réunification. Dans le cadre de Ouaga IV, cette réunification de facto doit, au contraire, se dérouler avant les élections.

Dans le cadre de Ouaga IV, les mesures qui doivent être prises au moins deux mois avant les élections comprennent notamment le transfert d'autorité des commandants de zone au corps préfectoral, la centralisation du Trésor, l'achèvement des opérations d'établissement des profils et de l'intégration des éléments des Forces nouvelles dans les unités militaires, de police, de gendarmerie et des ex-combattants, et le paiement d'environ 1 000 dollars à chaque ex-combattant et milicien. Un vaste programme! En conséquence, tout nouveau calendrier électoral dépend maintenant des progrès réalisés dans le processus de réunification.

L'expérience de l'année 2008 a montré que, en raison de la lenteur de l'organe de gestion électoral, il ne sera possible de réaliser des progrès rapides dans le processus électoral qu'au moyen d'incitations et d'encouragements politiques importants. Jusqu'à présent, les événements de l'année 2009 ont confirmé ce schéma. Ces quatre derniers mois, depuis la signature de Ouaga IV en décembre 2008, les protagonistes de l'Accord politique de Ouagadougou se sont concentrés sur la question de la réunification. Le processus électoral a en conséquence connu un certain ralentissement, qui a entraîné d'autres retards.

Je le répète, les progrès dans le processus électoral dépendent désormais de l'évolution de la

question de la réunification. L'ONUCI a fait de son mieux pour contribuer à faire avancer la question de la réunification. Malheureusement, des éléments cruciaux concernant la réunification, tels que le transfert d'autorité des commandants de zone au corps préfectoral et la centralisation du Trésor ne progressent pas comme prévu dans le cadre de Ouaga IV. Nombre de délais et de dates butoirs n'ont pas été respectés. Cela est en grande partie dû à la différence de vision et de stratégie parmi les protagonistes de l'Accord de Ouagadougou vis-à-vis de la réunification. Pour résumer, on ne peut pas, à l'heure actuelle, dire que les choses se présentent bien pour que des élections et la réunification aient lieu rapidement.

Toutefois, cette réalité plutôt sombre concernant les élections et la réunification ne devrait pas éclipser l'évolution positive constante qui a eu lieu dans le domaine de la paix et de la stabilité. Nous assistons en Côte d'Ivoire à une accélération du retour à la vie normale, y compris des activités commerciales. Le rétablissement de la paix se fait également ressentir car il n'y a pas eu un seul incident majeur dans le processus d'identification, qui a, jusqu'à présent, dépassé le seuil des 6 millions de personnes.

À cet égard, la contribution apportée par les forces impartiales pour garantir le cadre général de sécurité est importante. Toutefois, dans ce cadre, c'est le Gouvernement et le peuple ivoiriens qui ont vraiment changé la donne avec leur culture politique subtile du compromis. Bien qu'handicapés par le fait que le Gouvernement est un gouvernement de transition et de coalition, de nombreux ministères et institutions publiques restent en place, et il y a environ 40 000 membres des forces de sécurité publiques, appuyés par environ 200 millions de dollars sur un budget annuel total de plus de 5 milliards de dollars.

Les institutions financières internationales ont fait un geste positif. La Côte d'Ivoire a commencé à bénéficier du programme d'appui financier de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Déjà en avril 2009, une première portion de plus de 200 millions de dollars d'aide budgétaire directe a été fournie à la Côte d'Ivoire. En outre, un processus d'annulation de la dette de la Côte d'Ivoire a été lancé par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'argent étant fongible, cet apport permettra de réduire le fardeau financier du Gouvernement ivoirien dans le domaine des élections et du processus d'identification.

Ce tableau complexe et mitigé de la carte politique et électorale ivoirienne nécessite une réflexion approfondie de notre part. Il est maintenant nécessaire de porter notre attention tant sur les progrès réalisés dans le processus électoral que dans les négociations concernant la réunification. La communauté internationale et l'ONUCI, compte tenu de leur contribution importante, y compris mon mandat de certification, se sont fermement engagées dans le processus électoral. D'autre part, dans le domaine de la réunification, notre participation a été bien moins importante, principalement en raison de la nature délicate des questions militaires et de sécurité.

Maintenant que le processus électoral est conditionné à la question de la réunification, nous allons peut-être devoir procéder à une réflexion approfondie sur le problème de la réunification ivoirienne afin d'apporter une contribution importante à la réunification et d'accélérer ainsi le processus électoral.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Choi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, tout d'abord, de féliciter le Secrétaire général pour la qualité de ce vingtième rapport (S/2009/196), qui fait le point des principaux événements survenus dans mon pays ces trois derniers mois.

Saisissant l'opportunité de la présente séance du Conseil de sécurité consacrée à ce rapport, ma délégation voudrait présenter au Conseil les perspectives, pour les mois à venir de la mise en œuvre, de l'Accord politique de Ouagadougou, avec comme point d'achèvement l'organisation des élections en 2009; car qu'il s'agisse du Président Laurent Gbagbo, du Premier Ministre Guillaume Soro ou du Facilitateur, le Président Blaise Compaoré, aucun des signataires de l'Accord de Ouagadougou n'a d'autre agenda que la tenue effective des élections présidentielles en 2009.

Je tiens d'emblée, au nom de mon gouvernement, à réaffirmer cette volonté politique et l'état d'esprit réel dans lequel se trouvent les principaux acteurs du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, malgré ce

que certains dans la périphérie ont pu laisser supposer ces dernières semaines.

Comme le reconnaît le présent rapport du Secrétaire général, au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou, en mars 2007, des progrès sensibles ont été accomplis en vue d'assurer un retour à la normale en Côte d'Ivoire.

Ces progrès ont été consolidés avec la signature, le 22 décembre 2008, d'un quatrième avenant à l'Accord de Ouagadougou qui définit la marche à suivre pour achever le processus de réunification et tenir des élections.

Il est vrai qu'en dépit des avancées importantes constatées dans le processus de sortie de crise, nous avons noté quelques difficultés et contraintes dans sa mise en œuvre. À ce jour, la plupart de ces difficultés, essentiellement d'ordre logistique et financier sont, entrain d'être aplanies. Je suis en effet heureux d'annoncer qu'à la date du 31 mars 2009, les conseils d'administration de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont convenu que la Côte d'Ivoire est admise à recevoir un allégement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Initiative PPTE. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour traduire à nouveau, les remerciements du Président Laurent Gbagbo à tous nos partenaires de développement, notamment le Gouvernement français, pour l'appui qu'ils ne cessent de nous apporter. Il les encourage à poursuivre leurs efforts jusqu'au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Cet appui de la communauté internationale nous permet à présent d'envisager la suite du processus de sortie de crise avec moins d'appréhension.

La restauration de l'autorité de l'État et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national sont pratiquement achevés. Les 156 préfets et sous-préfets pour les zones centre, nord et ouest ont été nommés et affectés.

En ce qui concerne l'unicité des caisses, le redéploiement de l'administration financière, y compris la Banque du Trésor, dans les zones centre, nord et ouest est également en cours. Des missions ont été organisées en vue de faire un état des lieux pour l'ouverture des agences de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest dans ces zones.

Les problèmes liés à la passation des charges entre les commandants des zones communément appelés « com-zones » et le corps préfectoral vont être aplanis dans les jours à venir grâce au déploiement de 8 000 éléments mis à la disposition du Centre de commandement intégré et comprenant des policiers, des gendarmes et des éléments des forces armées des Forces nouvelles, dont la liste nominative sera publiée cette semaine.

Au jour d'aujourd'hui, 6 081 625 personnes ont été enrôlées sur une population cible de 8,6 millions de personnes escomptées pour constituer le corps électoral.

Avec l'amélioration de la trésorerie de l'État, nous comptons achever l'enrôlement de la quasi-totalité de la population cible à la mi-juin 2009.

Conformément aux recommandations issues de la quatrième réunion du Cadre permanent de concertation de l'Accord de Ouagadougou, tenue le 10 novembre 2008, la Commission électorale indépendante a proposé un chronogramme du processus électoral au Premier Ministre, qui l'a transmis au Président de la République le 15 avril 2009. Ce chronogramme permet d'envisager la tenue de l'élection présidentielle dans une période comprise entre le 11 octobre et le 6 décembre 2009. L'annonce de la date exacte des élections comprise dans cette fourchette sera faite par le Président de la République dans les tous prochains jours.

J'aimerais, pour terminer, lancer un appel afin que les Nations Unies ne cèdent pas au découragement et que le Conseil de sécurité continue à poursuivre ses efforts en vue d'assister le peuple et le Gouvernement ivoiriens pour une sortie définitive de la crise par les élections en 2009. Le plus difficile est derrière nous, et c'est ensemble qu'il faudra conjuguer les efforts afin de parvenir à l'organisation d'élections crédibles en Côte d'Ivoire pour lesquelles la date butoir, pour le premier tour, est fixée au 6 décembre 2009.

Encore une fois, qu'il me soit permis d'insister : le processus de paix en Côte d'Ivoire n'est pas dans l'impasse. La décision politique a déjà été prise. Le premier tour des élections présidentielles en Côte d'Ivoire ne se déroulera pas au-delà du 6 décembre 2009.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.